

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), DONNET Alain (représenté par Paul CHAUVIN), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absents : Chantal PANDOLFO, Yannick COLLIN, Sylvie VIDEMENT

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30



Délibération n° 01-06-2022-CM : Nomination d'un élu en tant que membre titulaire de Vigipol, du CISPD et correspondant défense

Par délibération du 10 juillet 2020, Madame Christine PENVEN a été nommée représentante de la commune au sein du syndicat Vigipol, au CISPD ainsi que correspondante « Défense » de la commune.

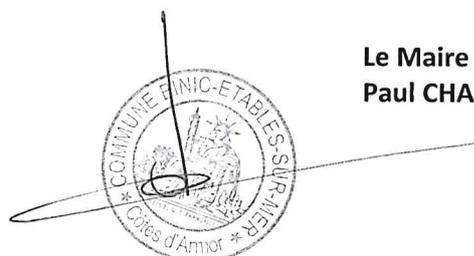
Madame Christine PENVEN a informé le Maire qu'elle souhaite se retirer de ces fonctions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

NOMME Gilbert BERTRAND représentant de la commune au syndicat Vigipol

NOMME Jean-Michel TREUSSARD représentant de la commune au CISPD

NOMME Olivier BÉZELY correspondant « défense » de la commune



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), DONNET Alain (représenté par Paul CHAUVIN), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absents : Chantal PANDOLFO, Yannick COLLIN, Sylvie VIDEMENT

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30



Délibération n° 02-06-2022-CM : Cession d'une tractopelle à la SAS M3

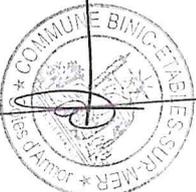
Dans le cadre d'une consultation pour l'achat d'une tractopelle neuve, la commune a obtenu une offre de reprise de l'engin actuellement utilisé par les services techniques de type TRACTOPELL 3 CX n° série 2111793 de 2013 pour un montant de 26 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie en date du 31/08/2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14/10/2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la cession de l'engin TRACTOPELL 3 CX n° série 2111793 à la SAS M3 pour un montant de 26 000 € HT.


Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoints, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), DONNET Alain (représenté par Paul CHAUVIN), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 03-06-2022-CM : Décision modificative n° 1 – Camping municipal

Le comptable public a signifié à la commune l'obligation d'amortir les travaux de rénovation du camping, datant de 1998, pour un montant de 236 936,36 €, malgré une délibération du Conseil Municipal du 19 février 2015, décidant de ne pas amortir la somme.

Afin d'éviter une anomalie du compte de gestion, il est proposé d'amortir ce bien. Une durée de 30 ans d'amortissement a été proposée en concertation avec le comptable, ce qui correspondrait à une dotation supplémentaire de 7 897,88 € par an sur la durée de l'amortissement.

Concernant le chapitre des dépenses de personnel, il est nécessaire de majorer les crédits de 21 300 € considérant que la CNRACL a tardé pour communiquer la date de mise à la retraite d'un agent titulaire (en arrêt de longue durée). Il convient donc de prévoir sa rémunération jusqu'à décembre 2022. Les recettes proposées pour équilibrer la DM sont déjà encaissées.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14/10/2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la DM n° 1 du camping municipal suivante :

DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL	
COMPTE 6411 : REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	21 300,00 €
CHAPITRE 042 : OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
COMPTE 6811 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	<u>7 900,00 €</u>
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION :	29 200,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRE 70 : VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS	
COMPTE 706 : PRESTATIONS DE SERVICE	26 600,00 €
CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES	
COMPTE 64198 : AUTRES REMUNERATIONS	2 200,00 €
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
COMPTE 7588 : AUTRES PRODUITS	<u>400,00 €</u>
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION :	29 200,00 €

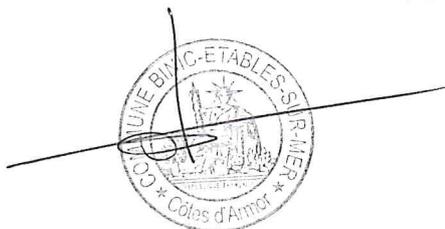
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
COMPTE 2051 : CONCESSIONS ET DROITS	5 000,00 €
COMPTE 2031 : FRAIS D ETUDES	<u>2 900,00 €</u>
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 900,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
COMPTE 28131 : AMORTISSEMENTS BATIMENTS	<u>7 900,00 €</u>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 900,00 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), DONNET Alain (représenté par Paul CHAUVIN), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 04-06-2022-CM : Aide financière pour la construction de 8 logements sociaux pour l'opération « Clos des Godelins »

L'opérateur TERRES D'ARMOR HABITAT a déposé une demande de financement pour l'opération de construction de 8 logements locatifs sociaux auprès de commune et de Saint Briec Armor Agglomération. Conformément aux règles du PLH, l'aide de l'agglomération ne peut être déclenchée qu'après attribution de l'aide par la commune, pour les montants suivants :

- 5 logements PLUS pour 7 500€ chacun, soit 37 500€
 - 3 logements PLAI pour 8 000€ chacun, soit 24 000€
- Soit un total de 61 500€ d'aide de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le PLH adopté par le conseil d'agglomération le 11 juillet 2019 ;

Vu le guide des aides habitat adopté par le conseil d'agglomération ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14/10/2022 ;

Considérant la demande d'aide adressée à la commune par TERRES D'ARMOR HABITAT ;

Considérant que l'aide apportée par la commune est de 7 500€ pour un PLUS, 8 000€ pour un PLAI ;

Considérant que l'aide versée par la commune permet l'attribution de la même aide par l'agglomération ;

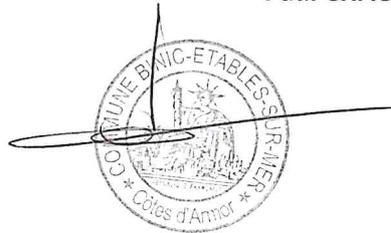
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE à TERRES D'ARMOR HABITAT une aide à la construction de 7500 € par logement financé en PLUS et 8000 € par logement financé en PLAI, soit la somme globale de 61 500 € pour l'opération « Clos des Godelins » ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec TERRES D'ARMOR HABITAT tout document relatif à cette opération ;

PRECISE que le versement de la subvention interviendra en une seule fois, à la livraison définitive des logements.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 05-06-2022-CM : Approbation des marchés d'assurances de la commune

Le Conseil Municipal réuni le 06 juillet 2022 a autorisé le lancement de la consultation en vue de la passation de nouveaux marchés d'assurances applicables à la Commune et au CCAS), composés de quatre lots :

- Lot n°01 : Assurance des dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°02 : Assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot n°03 : Assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot n°04 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Les marchés seront conclus pour une durée de quatre années, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 régissant la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

Vu les articles L.2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique régissant les groupements de commande ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

La commission d'appel d'offres réunie le 19 octobre dernier a attribué les lots aux sociétés d'assurances suivantes :

	Société retenue	Coût TTC Commune	Coût TTC CCAS
<u>Lot 1 « Dommages aux biens et risques annexes »</u> Formule de base (franchise 800 € pour la commune et 800 € pour le CCAS)	GROUPAMA	14 418.34 €	4 038.20 €
<u>Lot 2 « Responsabilités et risques annexes »</u> Formule de base responsabilité civile + protection juridique	PNAS/AREAS - CFDP	24 652.46 €	817.66 €
<u>Lot 3 « Véhicules et risques annexes »</u> Formule de base + prestation supplémentaire bris de machine (pour la commune) (franchise 300 € pour véhicules légers / 600 € véhicules lourds pour la commune) + auto collaborateurs + embarcations (franchise 200 € pour la commune)	PILLIOT/ GREAT LAKES	17 569.47 €	1 166.82 €
<u>Lot 4 « Protection fonctionnelle agents et élus »</u> Formule de base + coût de protection du Maire, conseil juridique et assistance psychologique des élus (loi 29/12/21 engagement et proximité)	PNAS/ PROTEXIA	363.00 €	300.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les marchés tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres.

Le CCAS se réunira le 8 novembre prochain pour délibérer sur les montants qui le concernent.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 06-06-2022-CM : Régularisation de stock – ZA Près Calans

Le budget de la ZAD des Prés Calans de Binic a été clôturé en 2011 par la collectivité et le résultat (déficit) a été intégré au budget principal en 2013 (stock de 157 327,32 €)

Cette opération a été réalisée en lien avec les services de la trésorerie. Cependant, le nouveau comptable public a constaté que l'intégration des stocks n'avait pas été parfaitement réalisée.

Il convient donc de corriger cette erreur qui n'engendrera pas de flux financiers dans le budget communal mais uniquement pour le comptable.

VU l'avis favorable de la commission finances du 14/10/2022

Afin de fiabiliser les comptes de la commune, **le Conseil Municipal**,

AUTORISE le comptable public à comptabiliser l'opération non budgétaire ci-dessous :

- Débit compte 1068 pour 157 327,32 €
- Crédit compte 3555 pour 157 327,32 €


Le Maire
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 07-06-2022-CM : Subvention 2022 à l'APEL Notre Dame des Noës : rectification

VU la délibération du conseil municipal du 26 janvier 2022 accordant les subventions aux associations ;

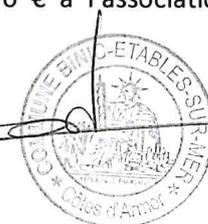
VU le principe édicté en 2016 par la commission enfance jeunesse de verser pour les voyages scolaires une participation de 30 € par enfant tous les 3 ans,

VU l'avis de la commission finances du 14/10/2022 ;

Considérant qu'en 2022, 29 enfants résidant sur la commune de Binic – Etables-sur Mer sont partis en voyage scolaire avec l'école Notre Dame des Noës,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 870 € à l'association APEL des Noës pour aider au financement de ce voyage scolaire.


 **Le Maire**
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 08-06-2022-CM : Contrat d'apprentissage au service des espaces verts

La commune a régulièrement recours à l'apprentissage à travers des contrats de droit privé par lequel elle s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application au sein d'une entreprise ou d'une administration.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Considérant qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code du travail, en particulier les articles L.6211-1 et suivants, les articles D.6211-1 et suivants ;

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

VU l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

VU l'avis du comité technique en date du 21/09/2022,

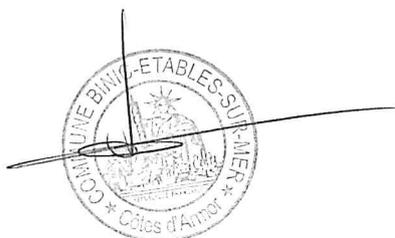
VU l'avis de la commission du personnel en date du 19/10/2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE DE RECOURIR à un contrat d'apprentissage de 2 ans pour le service des espaces verts, en partenariat avec le CAP jardinier paysagiste du CFA de Merdrignac ;

AUTORISE le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet apprenti.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



**Délibération n° 09-06-2022-CM : Sentiers de randonnée – Gestion et transfert de la compétence
« Entretien des sentiers »**

Pour rappel, un sentier de randonnée est un itinéraire permettant de réaliser une boucle dont les lieux de départ et d'arrivée sont identiques sans devoir faire un aller-retour. Ces circuits peuvent être constitués de portions de voirie goudronnée ou de sentiers.

Il existe plusieurs types de circuits de randonnée :

- La randonnée pédestre ;
- La randonnée équestre ;
- La randonnée VTT ;
- La randonnée trail.

Cette délibération ne concerne que les circuits de randonnée pédestre, VTT et trail d'intérêt communautaire.

Les sentiers de randonnée nécessitent un entretien qui, avant la fusion des EPCI du 1^{er} janvier 2017, était exercé, selon les territoires, soit par les anciens EPCI soit par les communes ou bien était partagé entre les collectivités. Suite à la fusion et dans le but d'assurer une continuité du service rendu, Saint-Brieuc

Armor Agglomération a continué d'exercer cette compétence de la même manière que les anciens EPCI, donc de façon différenciée sur le territoire intercommunal.

Aussi, conformément à la loi, il apparaît nécessaire de clarifier et d'harmoniser le mode de gestion des sentiers dans le cadre de la compétence « promotion des sentiers de randonnées ».

Pour information, l'exercice de cette compétence nécessite un certain nombre d'actions et de missions :

L'entretien des sentiers de randonnée

- L'entretien régulier et exceptionnel des sentiers

La veille des circuits de randonnée

- La détection et le signalement des problématiques rencontrées sur les circuits

Le balisage des circuits de randonnée

L'aménagement des sentiers de randonnée :

- les poteaux, les panneaux de départ, les passerelles, etc...

La conception des circuits de randonnée.

- L'évaluation des contraintes environnementales (sensibilités, dénivelés, zones humides...), des contraintes juridiques (parcelles privées à conventionner), des aménagements nécessaires.

La promotion des circuits de randonnée :

- L'élaboration de stratégies de communication par le biais d'applications, de site internet ou de fiche topo guide.

Transfert de la compétence entretien des sentiers aux communes

Afin de préciser les missions et donc la rédaction de la compétence de l'agglomération en matière d'entretien des sentiers dans ses statuts, les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont travaillé de concert avec les communes pour proposer un nouveau modèle harmonisé et simplifié d'entretien des sentiers de randonnée qui permettrait :

- de répondre aux besoins des usagers (de proximité notamment) ;
- de correspondre aux moyens logistiques des collectivités ;
- d'éclaircir le rôle de chacune des collectivités.

Évaluation des charges transférées.

Afin de donner les moyens aux communes de réaliser l'entretien, un transfert de charges à coût constant sera opéré. Pour cela, le dossier a été étudié en CLECT et propose une évolution de l'attribution de compensation des communes, au titre de l'entretien des sentiers de randonnée, à compter de 2023. L'évaluation concernant la commune de Binic-Étables sur Mer est de 11 910€ (Cf. délibération CM du 09 juillet 2022).

Proposition des nouvelles modalités de gestion des circuits d'intérêt communautaire :

Les circuits d'intérêt communautaire correspondent aux circuits de la station VTT, de la station trail ainsi qu'aux circuits de randonnée pédestre, tels que définis par délibération ultérieure de l'agglomération)

SBAA	Communes
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion • Veille et balisage • Conception • Aménagement classique et participation financière approuvée en conseil d'agglomération pour d'autres types d'aménagement (passerelles, platelages, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien • Proximité

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de l'agglomération, DB-383-2018 du 20 décembre 2018 portant sur la gestion temporaire des chemins de randonnée par Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

VU la délibération du conseil d'agglomération, DB-069-2019 du 21 mars 2019 portant sur la liste des sentiers et liaisons majeures à entretenir temporairement ;

VU l'avis de la conférence des Maires le 17 mars 2022 ;

VU l'avis de la CLECT en date du 17 mai 2022 validant l'harmonisation de la compétence entretien des chemins de randonnées ;

VU la délibération du conseil d'agglomération DB-119-2022 du 2 juin 2022 approuvant les rapports de la CLECT ;

VU la délibération du conseil d'agglomération DB-199-2022 du 22 septembre 2022 approuvant la gestion et transfert de la compétence "Entretien des sentiers" ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

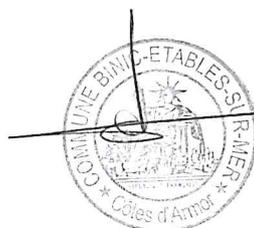
DECIDE que la gestion et l'entretien des sentiers de randonnée incombera à la commune,

DECIDE de redéfinir la compétence sentiers exercée par Saint-Brieuc Armor Agglomération comme suit :

Pour les sentiers d'intérêt communautaire (circuits de la station VTT et circuits de la station trail) :

- promotion (communication), veille (repérage des problématiques empêchant la pratique de la randonnée dans de bonnes conditions) balisage (réalisation et maintenance régulière) ;
- conception (reconnaissance de terrain, cartographie, ...) ;
- aménagements usuels (poteaux, panneaux de départ, totems, etc.).

APPROUVE l'évolution de l'attribution de compensation des communes au titre de l'entretien des sentiers de randonnées, à compter de 2023 conformément au rapport de CLECT.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 10-06-2022-CM : Prise en charge de frais de bornage

Suite à une demande d'acquisition d'environ 500 m² de la parcelle C 1223 située rue Saint Roch et propriété de la commune, la commission urbanisme avait, le 14 mai 2020, émis un avis favorable à une vente du terrain au prix de 18 € le m².

Les demandeurs ont alors fait procéder aux études permettant la division et ont engagé des frais de bornage auprès de la société Géocap.

Pour des raisons d'intérêt général, en particulier la nécessité de préserver des terres cultivables, la commune a renoncé à cette vente.

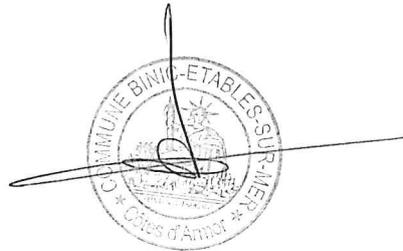
VU l'avis de la commission urbanisme en date du 23/08/2022 qui pour des raisons d'intérêt général, préfère renoncer à cette vente,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 14/10/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MET A LA CHARGE de la commune les frais engagés par les demandeurs à hauteur de 1 404 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 11-06-2022-CM : Avenant à une convention d'occupation du domaine public pour un pylône de téléphonie mobile avec la société On tower France- rue Pierre de Coubertin

Vu la convention d'occupation du domaine public en date du 15/01/2018 à travers laquelle la commune a mis à disposition de Free mobile des emplacements aux fins d'installations d'équipements de radiotéléphonie ;

Considérant que Free mobile a transféré une part des infrastructures de ses sites et les conventions associées à la société On Tower France ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant proposé portant notamment sur :

- Des modifications d'informations,
- Un renouvellement de la convention de 12 ans par anticipation,
- Le droit de préférence,
- L'autorisation pour l'occupant d'accueillir les équipements d'autres sociétés en contrepartie d'une redevance annuelle supplémentaire de 3 600 €.


Le Maire
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



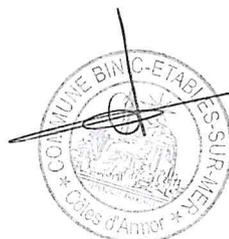
Délibération n° 12-06-2022-CM : Dénomination de la rue de la Boussole et de l'impasse Lapérouse

Les dénominations des rues de la Boussole et de l'impasse Lapérouse sont effectives mais n'ont jamais été validées en Conseil Municipal. Une régularisation est nécessaire.

La Commission d'urbanisme réunie le 20 octobre 2022 émet un avis favorable à cette régularisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ces dénominations des rues de la Boussole et de l'impasse Lapérouse
AUTORISE le Maire à signer les documents y afférents.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 13-06-2022-CM : Adhésion au club des managers de centre-ville et territoires (CMCV)

Le CMCV est un réseau national regroupant plus de 300 managers de centre-ville et collectivités.

Ce réseau est un outil de veille pour prévenir des difficultés et anticiper le devenir de cette mission qui a pour but de fédérer, innover et définir des outils de communication.

L'adhésion à ce club est de 50 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADHERE au club des managers de centre-ville et territoires.

Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 14-06-2022-CM : Avenants au marché de travaux des vestiaires du stade de la vigie – Travaux complémentaires dallage quartz

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2021 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux des vestiaires du stade de la Vigie,

VU l'avis de la commission MAPA en date du 21 septembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire :

- de procéder à l'application complémentaire d'un « bouche-pore » pour une meilleure résistance et finition du dallage quartz ; la mise en place d'une moquette de protection après séchage est nécessaire et impacte le montant du marché initial (objet de l'avenant n°1). Il est précisé que l'intégralité de ces travaux est réalisée par l'entreprise spécialisée « Sols et sciage de l'ouest » (sous-traitant lot 01 Terrassement/Gros œuvre),

- de procéder à la mise en place d'une liaison télécom pour les besoins du nouveau vestiaire du stade de la Vigie, l'arrivée générale se situant dans le foyer existant (objet de l'avenant n°2).

Le montant initial de ce lot : 160 179.40 € H.T

Montant de l'avenant n°01 : 4 530.00 € H.T

Montant de l'avenant n°02 : 2 300.00 € H.T

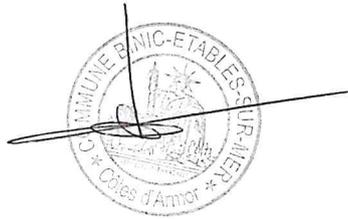
Montant marché actualisé : 167 009.40 € H.T (soit +4.26% par rapport au marché initial)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les avenants n°01 et n°02 du Lot n°01 terrassement/gros œuvre et d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Le Maire

Paul CHAUVIN



Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 15-06-2022-CM : Rénovation des mâts et lanternes Place Jean Heurtel – Participation au SDE

Le projet de rénovation des mâts et lanternes place Jean Heurtel a été présenté par le SDE pour un montant estimatif de 13 200 € TTC (coût total des travaux, majoré de 8% de frais d'ingénierie).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositifs du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 en date du 20/12/2019.

Cette subvention est estimée à 7 944.44 €, elle sera calculée définitivement en fonction des dépenses réelles, affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 6/10/2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation de la commune au SDE pour le projet de rénovation des mâts et lanternes place Jean Heurtel, pour un montant estimé à 7 944,44 €, calculé sur la base d'un coût de travaux de 13 200 € TTC, ainsi que la prise en charge des frais d'ingénierie afférents.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Absent : Yannick COLLIN

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32



Délibération n° 16-06-2022-CM : Demande de subvention DETR n°1 – Travaux de voirie et de sécurité rue des Fontaines

Trait d'union entre les bourgs de Binic et Étables-sur-Mer, ou voie de desserte pour les différents quartiers et équipements, la rue des Fontaines est un itinéraire très emprunté, à des vitesses élevées.

Cependant son aménagement n'est pas idéal : certains automobilistes y roulent vite, le revêtement est abîmé, et le partage de la voie entre voitures, piétons et cyclistes n'est pas optimal. Face à ce constat, la municipalité a décidé d'agir en investissant dans une opération complète.

Le cabinet A'DAO Urbanisme, maître d'œuvre retenu pour les études, la conception et la coordination des travaux propose 4 principaux axes d'aménagement, destinés à améliorer la sécurité routière : celle des piétons, des cyclistes et des automobilistes :

- Rendre la rue des Fontaines plus sûre
- Limiter la vitesse des véhicules
- Rendre l'espace moins « routier » en concevant des cheminements doux, sécurisés, de qualité
- Valoriser cet axe structurant de la commune

Afin de permettre ces aménagements, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, au titre du programme de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 245 000 €, et auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour 15 947 € (soit le solde des « droits » de la commune sur la période en cours).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES estimées au 31/10/2022		RECETTES		
Libellé	€ HT	Libellé	€	%
Travaux	700 000 €	Autofinancement	439 053 €	62.7%
		DETR (Etat)	245 000 €	35.0%
		Produit des amendes de police (Etat, avec instruction CD22)	15 947 €	2.3%
TOTAL	700 000 €	TOTAL	700 000 €	

VU l'avis favorable de la commission finances du 14/10/2022 (sur la base d'un coût de travaux estimé à 600 000 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

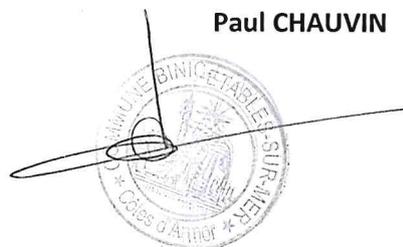
APPROUVE le projet, le plan de financement prévisionnel,

PRECISE que les crédits pour les travaux seront inscrits au budget 2023,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base des dépenses prévisionnelles du plan de financement, soit pour un montant total estimé de 700 000 € HT, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet, y compris la notification des marchés et ses avenants, sur avis de la commission MAPA,

AUTORISE le Maire à solliciter tous les financements sur ce projet, notamment auprès de l'Etat (DETR 2023 pour 245 000 €), du Département (produit des amendes de police pour 15 947 €), à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes, y compris à produire un nouveau plan de financement en s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'Etat et départementaux.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
3 novembre 2022

Délibération du conseil municipal de la séance du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022 à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MICHELET Guy (représenté par HÉRISSARD Pierre), ROUSSEAU Gilles (représenté par MITNIK Laure), WERNER Elisabeth (représenté par CHORIN Aurélia), LE GUERN François (représenté par LUTZ Hélène), NAFFRECHOUX Yannick (représenté par TREUSSARD Jean-Michel), ESCANDE Bernard (représenté par LÉGER Michel)

Secrétaire de séance : QUERRÉ Sophie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération n° 17-06-2022-CM : Demande de subvention DETR n°2 – Travaux de réfection de la pataugeoire, des marches et de la piscine d'eau de mer de Binic

La piscine d'eau de mer de la Banche à Binic est avec celle de Saint-Quay Portrieux un des deux seuls équipements touristiques et sportifs de ce type de la baie de Saint-Brieuc.

Construite dans les années 70, la piscine d'eau de mer ainsi que ses marches et sa pataugeoire nécessitent aujourd'hui des travaux de réhabilitation qui permettront aux habitués et aux touristes de s'y baigner en toute sécurité.

Les opérations consistent principalement à :

- Pataugeoire : démolition du béton des zones endommagées, réfection du réseau de vidange, projection de béton sur l'ensemble de l'ouvrage
- Piscine : réfection des marches et du pourtour

Le bureau d'études CETIA avait été retenu en 2019 comme maître d'œuvre pour les travaux liés à la pataugeoire. Une consultation sera lancée pour les travaux de la piscine et des marches avant fin 2022.

Afin de permettre ces aménagements, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, au titre du programme de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 120 570 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	€ HT	Libellé	€	%
Travaux marches	131 760 €	Autofinancement	281 332 €	70%
Cheminement piscine	154 942 €	DETR (Etat)	120 570 €	30%
Pataugeoire	115 200 €			
TOTAL	401 902 €	TOTAL	401 902 €	

VU l'avis de la commission finances du 14 octobre 2022 ;

VU la présentation du projet en commission travaux du 6 octobre 2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet, le plan de financement prévisionnel ;

PRECISE que les crédits pour les travaux sont inscrits au budget 2022 pour la phase de travaux de la pataugeoire et qu'ils seront inscrits au budget 2023 pour les marches et le cheminement de la piscine ;

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base des dépenses prévisionnelles du plan de financement, soit pour un montant total estimé de 401 902 € HT, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet, y compris la notification des marchés et ses avenants, sur avis de la commission MAPA ;

AUTORISE le Maire à solliciter tous les financements sur ce projet, notamment auprès de l'Etat (DETR 2023 pour 120 570 €), de la Région ou du Département.

Le Maire
Paul CHAUVIN

